

# ACTION-MOBILISATION

La prochaine ronde de négociation entre les employés(es) de l'état et le Gouvernement arrive à grands pas.

Pour 2019-2020, les différentes étapes du processus de la négociation 2020 se déploieront en action-mobilisation sous le thème d'une partie de hockey, tel qu'adopté par les représentants de la fédération des syndicats de l'enseignement (FSE).

Nous aurons donc trois grandes étapes soit « l'échauffement, le match et la période de prolongation ». Mais avant que le match ne soit débuté, nous sommes à planifier le camp d'entraînement.

Si tu es intéressé à participer activement avec l'équipe des Responsables de l'action et de la Mobilisation (RAM), **embarque sur la glace avec nous** et :

- Donne ton nom en communiquant avec Claude Bradet au bureau ;
- Surveille les consignes de la personne déléguée (**par courriels ou messages textes**)

Parce qu'**EN EDUCATION, FAUT QUE ÇA CHANGE MAINTENANT !!!**

## Comités syndicaux

Vous retrouvez sur notre site Internet, sous l'onglet « Comités », la liste des comités du Syndicat. Ces comités permettent d'orienter les décisions du Conseil d'administration et aussi, de faire entendre notre voix dans les représentations du Syndicat auprès de l'employeur, de la Fédération et de la Centrale.

Nous vous invitons à vous impliquer nombreux dans ces comités et à donner votre nom à Carolyne, au bureau, avant le 27 septembre 2019. Pour toute demande d'information (nombre de rencontres, principaux dossiers traités, etc.), veuillez communiquer avec Nicole au bureau.



## Des félicitations...

... aux personnes nouvellement élues ou réélues à titre de délégué syndical. Un gros merci d'accepter d'être la voix du syndicat et le représentant de vos collègues au quotidien dans votre milieu.



Équipe des rédacteurs :  
Annie, Nicole, Carolyne et Claude



Pour nous joindre :  
695-1609 ou visitez [www.sedlj.ca](http://www.sedlj.ca)



[www.sedlj.ca](http://www.sedlj.ca)

# Le Synergique

Vos nouvelles  
syndicales

Volume 18 # 1

Le 3 septembre 2019

## Mot de la Présidente

Avec le bel été que nous avons eu, j'espère que vous avez pu en profiter pour vous reposer et vous amuser pleinement! Car déjà, nous voilà de retour pour débiter une nouvelle année scolaire avec toute la fébrilité et le travail que cela implique : préparation, planification, consultation avec les collègues et impression que tout ne se passe pas comme on le voudrait!

Au bureau, nous avons dû nous adapter au départ de notre vice-présidente, Annie Gagnon, et sincèrement, la transition se passe bien. Après quatre mois au bureau à temps plein et de l'expérience acquise depuis de nombreuses années, M. Claude Bradet occupe ses fonctions de vice-président avec compétence et disponibilité. Nous avons engagé une secrétaire à 3 jours/semaine, Mme Annie Beaulieu, afin de soutenir le travail de notre agente de bureau, Mme Carolyne Barrette, qui se voit confier un plus grand nombre de dossiers à caractère technique, dans le respect de sa description de tâche.

Comme vous le savez, notre Entente nationale 2015-2020 vient à échéance le 31 mars 2020. Au niveau sectoriel (ce qui concerne exclusivement les enseignants), le processus de consultation est finalisé et il ne reste qu'à rédiger notre cahier de demandes. Au niveau intersectoriel (salaire, droits parentaux, retraite, disparités régionales), le processus de consultation est en cours jusqu'au 20 septembre 2019 dans chacun des milieux. Plusieurs délégués ont choisi de procéder à cette consultation au printemps dernier; mais si tel n'est pas le cas, **SURVEILLEZ LES CONSIGNES** de la personne déléguée à ce sujet.

À l'approche de la négociation pour le renouvellement de la convention collective, c'est l'occasion de prendre conscience de l'importance de faire respecter nos conditions de travail. La profession enseignante est malmenée et, dans le contexte où l'attraction et la rétention du personnel devraient être à l'avant-plan, il nous faut imposer nos limites. Je terminerai en vous invitant à appuyer et à valoriser à votre façon la généreuse implication des personnes déléguées et à vous référer à eux pour en connaître davantage sur nos priorités et sur notre plan d'action annuel. **À BIENTÔT ET BONNE ANNÉE SYNDICALE!**

## COMMENT PARTICIPEZ À DÉFI PRÉVENTION JEUNESSE

Défi Prévention Jeunesse et Sécurité Emploi sont de retour pour l'année scolaire 2019-2020. Par son programme d'éducation à la prévention, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) encourage la réalisation de projets de sensibilisation des jeunes d'âge scolaire aux risques présents dans leur quotidien ou dans un premier emploi, et ce, du niveau préscolaire au niveau collégial !

En nouveauté cette année, les projets « clés en main » un par cycle du primaire vous sont offerts.

Inscrivez-vous en ligne sur le site <https://www.csst.qc.ca/jeunes/prevention/Page/s/programme-education-a-la-prevention-en-milieu-scolaire.aspx> Vous y trouverez des exemples de projets inspirants.

### Pour être admis, votre projet doit:

- Viser un type de risques;
- Susciter la participation active des jeunes dans la réalisation du projet.

### À gagner par projet :

200 \$ pour le Défi Prévention Jeunesse  
300 \$ pour le Sécurité Premier Emploi  
(formation professionnelle)

Faites vite!

La période d'inscription débutera le 16 septembre 2019 et se terminera le 18 octobre 2019.



## Déclaration des gains à l'assurance-emploi pour l'année scolaire 2019-2020

Pour les enseignantes et enseignants qui **obtiennent un contrat à temps partiel**, la déclaration des gains pour l'année 2019-2020 devra s'effectuer à partir du nombre de jours suivants :

Secteurs	Nombre de jours	Périodes
Primaire et secondaire	222	22/08/2019 au 26/06/2020
Formation professionnelle	215	05/08/2019 au 23/06/2020
Formation générale (Adultes)	220	19/08/2019 au 19/06/2020

*N.B. Ce nombre de jours comprend 200 jours de travail en plus des jours de congé pour la période des Fêtes, de la relâche ainsi que tous les jours fériés pour lesquels vous ne pouvez recevoir de prestations d'assurance-emploi, puisque le contrat de travail du personnel enseignant les inclut dans le salaire annuel.*

Pour plus d'information  
[www.sedlj.ca](http://www.sedlj.ca) Onglet Dossiers  
Assurance-emploi

\*\*\*\*\*



## B A B I L L A R D

### SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

Pour celles et ceux qui pensent prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années, l'AREQ, en collaboration avec la CSQ, offre **une même session de préparation à la retraite** :

**À ALMA**  
**Complexe Dam-en-Terre**  
**Vendredi 1<sup>er</sup> novembre (soirée) et samedi 2 novembre (journée).**

Le syndicat supportera les coûts d'inscription et le dîner pour les membres ainsi que pour la conjointe ou le conjoint.

Si vous êtes intéressé (e) à participer à cette session de préparation, vous n'avez qu'à communiquer avec Carolyne, au 418-695-1609, qui procédera à votre inscription.

**Jusqu'au 20 septembre**, le Syndicat invite ses membres à répondre à la consultation sur les matières intersectorielles (salaires, retraite, droits parentaux, disparités régionales) pour élaborer les demandes syndicales de la NÉGOCIATION 2020; c'est une invitation mais surtout un **DEVOIR** de tout membre de la CSQ travaillant pour les services publics.

Si ce n'est déjà fait, il est possible de répondre à cette consultation en contactant la personne déléguée de votre milieu ou encore, en assistant à la rencontre prévue le **MARDI LE 10 SEPTEMBRE 2019, de 16 H 30 à 17 h**, Au bureau du Syndicat (1969, rue Ste-Famille, Jonquière).

Bienvenue à toutes et à tous!

## Assurance SST et les personnes sous contrat à temps partiel

Le contrat d'assurance prévoit que lorsqu'un contrat de travail prend effet à l'intérieur de la période de 120 jours de maintien de protection, pour le personnel enseignant qui a terminé leur contrat en mai, juin ou juillet, la période de 120 jours débute le 1<sup>er</sup> septembre. Pour les autres, la période de 120 jours débute à la date de fin de contrat. **La personne se voit octroyer les mêmes protections d'assurance qu'elle détenait à la fin de l'année scolaire précédente.** À l'octroi d'un contrat à temps partiel, ces personnes n'ont pas besoin de remplir de formulaire d'adhésion.

Lorsqu'il s'agit d'un nouveau contrat (**protection de 120 jours échue ou lors d'un premier contrat**), **le formulaire d'adhésion est à compléter.** Alors, si vous recevez un formulaire à compléter de la part de la Commission scolaire, il est très important de le remplir **dans les plus brefs délais.** Ceci aura pour effet de vous éviter des retards dans vos prélèvements et de fournir des preuves à l'assureur.

Au besoin, la personne à contacter à la Commission scolaire est madame Chantale Blackburn, au poste 4254.